



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 28 + 1 suppléant

Représentés : 7

Absents : 8

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 juin et à **18 heures 30**, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents au siège : M. Bernard ALBAN, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Pierre ECKERT (**suppléant**), Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Mélanie MONCHAUX, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN DUMAY, M. Paul FERRÉ, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Dominique VIOT

Étaient présents en visioconférence : M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Renaud DUMAY, M. Paul FERRÉ, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Dominique VIOT

Étaient absents excusés : Mme Nathalie BISIGNANO (pouvoir à M. Pierre ECKERT, suppléant), Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à Mme Patricia CHMARA), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE),

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

#### **N°2021/06/29/01 – ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE VAL DE SAONE CENTRE ET SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE 2021 RELATIVE AU CRTE**

Vu la circulaire n° 6231/SG du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative aux Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

M. le Président rappelle que les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique.

Ces contrats, d'une durée de 6 ans, s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets immédiatement réalisables ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires tout en répondant aux enjeux de transition écologique, de cohésion sociale et d'économie soutenable,
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Monsieur le Président explique que le territoire Val de Saône Centre s'est engagé dans la démarche de contractualisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ce contrat décline des orientations stratégiques et des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation du territoire à moyen et long terme. Il est évolutif et pluriannuel et fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances.

Il a été construit en lien avec les parties prenantes du territoire et a fait l'objet de réunions des élus (comité de pilotage composé des Maires). Une consultation citoyenne a été réalisée en mai 2021.

Le contrat Val de Saône Centre comprend 4 annexes :

- le diagnostic, les résultats de la consultation citoyenne, les enjeux identifiés et les orientations stratégiques
- le projet du territoire 2021-2026 répertoriant les fiches action (opérations démarrant en 2021) et les fiches projet (opérations démarrant à compter de 2022)
- la maquette financière des actions et projets
- un tableau de suivi et d'évaluation du plan d'action et les résultats attendus.

M. le Président précise qu'une convention financière annuelle relative au CRTE sera signée chaque année avec Madame la Préfète de l'Ain afin de déterminer les engagements financiers de la communauté de communes et des communes, pour l'engagement d'actions au regard des projets inscrits dans le projet de territoire.

La convention financière pour l'année 2021 intègre deux annexes :

- les fiches actions 2021
- la maquette financière du plan d'action 2021.

Vu le projet de territoire Val de Saône Centre 2021-2026, comprenant 85 projets pour un montant estimatif global de 26 704 939€,

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de territoire Val de Saône Centre 2021-2026.

**APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour le territoire Val de Saône Centre et ses pièces annexes, joints à la présente délibération.

**APPROUVE** la convention financière annuelle 2021 relative au CRTE et ses pièces annexes, jointes à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits contrat et convention avec Madame la Préfète de l'Ain et tous documents y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 29 juin 2021

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication/et ou notification le  
Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX

30 JUIN 2021

30 JUIN 2021

